AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 18-12-79194613

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE"
(CHER, EURE-ET-LOIR, INDRE, INDRE-ET-LOIRE, LOIR-ET-CHER, LOIRET)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
93, rue de Curambourg - B.P. 210 - 45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX
Téléphone : 86-36-24

ABONNEMENT ANNUEL : 60F
M. le Sous-Régisseur de recettes de la D. D. A du Loiret
93, rue de Curambourg - B.P. 210
45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX

Commission Paritaire de Presse n° 530 AD

BULLETIN TECHNIQUE N° 279 — DECEMBRE 1979

REABONNEMENT AUX AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Les abonnements souscrits en 1979 se terminent le 31 Décembre prochain.

A partir du 1er Janvier 1980, l'abonnement aux Bulletins Techniques de la Station d'Avertissements Agricoles "CENTRE" ne comprendra plus le service de la revue "Phytoma - Défense des cultures" qui fera l'objet d'un abonnement indépendant. Le montant de ce dernier devra être envoyé directement à l'éditeur avec le formulaire diffusé dans le Bulletin Technique du 5 Octobre dernier ou dans le numéro "Phytoma - Défense des cultures" de Novembre.

Les tarifs d'abonnement aux Bulletins de la Station d'Avertissements Agricoles sont fixés pour 1980 de la façon suivante

- Abonnement ordinaire :
  (de 1 à 9 exemplaires à une même adresse ou à plusieurs adresses)
  par exemplaire .... 60 Francs
- Abonnement collectif
  (10 exemplaires au minimum à une même adresse ou à plusieurs adresses)
  par exemplaire .... 50 Francs
- Abonnement à plusieurs stations : par station .... 50 Francs

Nous prions tous les abonnés de bien vouloir effectuer leur versement le plus rapidement possible, par chèque bancaire ou par chèque postal muni de ses trois volets, libellé à l'ordre de :

Le Sous-Régisseur de Recettes de la
Direction Départementale de
l'Agriculture du Loiret
93, rue de Curambourg
BP 210
45403 FLEURY LES AUBRAIS CEDEX

et l'envoyer à la Station d'Avertissements Agricoles accompagné du questionnaire ci-joint.

LES CORRESPONDANTS DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES QUI RECOIVENT GRATUITEMENT LES BULLETINS TECHNIQUES, LES PERSONNES QUI SE SONT ABONNEES DEPUIS LE 1er JUILLET 1979 ET CELLES QUI SONT HABITUELLEMENT ABONNEES PAR UN ORGANISME PROFESSIONNEL OU UN GROUPEMENT LOCAL N'ONT AUCUNE DEMARCHE A ENTREPRENDRE POUR LEUR REABONNEMENT ; LEUR REPONSE AU QUESTIONNAIRE EST CEPENDANT VIVEMENT SOUHAITEE.

QUESTIONNAIRE

NOM : .... Prénom : ....

Rue ou lieu-dit : .... Commune : ....

Code postal : .... Bureau distributeur : ....

Activités essentielles : viticulteur, arboriculteur, pépiniériste, maraîcher, céréalier, betteravier, technicien enseignant, autres, ... (1)

A la suite de l'enquête réalisée en 1977 auprès des abonnés et dans la mesure où la Station d'Avertissements Agricoles envisagerait de diffuser ultérieurement deux éditions :

- une édition "cultures spécialisées" (vignes, arbres fruitiers, cultures maraîchères)
- une édition "grandes cultures" (céréales, betteraves, maïs, colza, cultures légumières de plein champ)

préciser la ou les éditions qui vous intéresseraient :

/__/ L'édition "cultures spécialisées" uniquement (2)

/__/ L'édition "grandes cultures" uniquement (2)

/__/ Les deux éditions (2)

(1) Souligner les plus importantes - (2) Cocher la case correspondant à votre choix.

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : D. JOURNET

P 379

ABONNEMENT A "PHYTOMA-DEFENSE DES CULTURES"

Si, comme de nombreux abonnés, vous avez déjà renouvelé votre abonnement à Phytoma - Défense des cultures, cet avis ne vous concerne pas.

Le fait d'être abonné aux "Avertissements Agricoles" vous a valu jusqu'à ce jour de recevoir gratuitement du Ministère de l'Agriculture un certain nombre de documents phytosanitaires et, en particulier, le service des dix numéros annuels de la revue "Phytoma-Défense des Cultures".

A partir du 1er Janvier 1980, vous ne recevrez celle-ci qu'à la condition de souscrire personnellement un abonnement.

En effet, la règlementation de la Commission Paritaire des publications et agences de presse ne réserve les avantages fiscaux et les tarifs postaux réduits qu'aux publications dont le service n'est pas systématiquement assuré à des lecteurs qui n'ont pas "manifesté explicitement leur volonté de recevoir ces publications ou de s'en voir maintenir le service".

En plein accord avec le Service de la Protection des Végétaux, l'Association Ruralia, responsable de cette revue, a toutefois décidé que tous les abonnés aux "Avertissements" bénéficieraient d'un tarif très réduit en 1980 s'ils renouvelaient leur abonnement avant la fin de cette année.

Le prix normal de l'abonnement à Phytoma-Défense des cultures pour 1980 est fixé à 85 F. Si vous vous abonnez avant le 31 Décembre 1979, un prix de faveur de 60 F vous sera encore consenti.

Nous pensons que vous êtes suffisamment attaché à cette revue pour ne pas vouloir vous en priver. Dans sa nouvelle présentation elle complète utilement la documentation fournie par votre Station d'Avertissements Agricoles. Ses mises au point objectives sur tous les problèmes phytosanitaires, ses actualités, ses informations très variées, ses conseils constituent pour vous un indispensable outil de travail dans le domaine si complexe de la protection des cultures.

Dix minutes consacrées à la lecture d'un article sérieux vous permettront peut-être d'éviter d'importantes pertes de récoltes. Disposer à tout instant d'une bonne revue (désintéressée car l'Association Ruralia qui l'édite est une association à but non lucratif), c'est en quelque sorte contracter une assurance contre les ennemis et les maladies des cultures. Une assurance avantageuse.

Pour vous abonner, veuillez utiliser la carte-lettre que vous trouverez dans le numéro 313 -décembre 1979 de la revue Phytoma - Défense des cultures et qui devra être retournée avec le règlement demandé à l'éditeur de Phytoma- Défense des cultures, Editions Le Carrousel - 26, rue Danielle Casanova - 75002 PARIS.

En aucun cas, le Service de la Protection des Végétaux ne peut se charger de transmettre votre abonnement à cet éditeur.

JAUNISSEMENT DES CULTURES / CEREALES /

Depuis plusieurs jours déjà certaines cultures d'orges d'hiver ou d'escourgeons jaunissent, le plus souvent cette coloration est due à un manque d'azote, suite à un arrêt de la minéralisation avec les températures fraîches de la fin Novembre.

Avec des conditions plus favorables, la végétation devrait redevenir plus normale dans les semaines à venir. Dans certains cas, des excès d'eau en sols mal drainés, des phytotoxicités d'herbicides(néburon) et des attaques d'oïdium précoce peuvent être également à l'origine du jaunissement des cultures.

PUCERONS ET JAUNISSE NANISANTE

Les indications contenues dans le Bulletin Technique du 3 Décembre demeurent toujours valables. Une surveillance des cultures est toujours nécessaire.

Le seuil d'intervention, deux plantes sur trois porteuses d'au moins un puceron, est atteint ou sur le point de l'être dans certaines cultures notamment en Sologne et en Beauce.

CHARANCON DU BOURGEON TERMINAL / COLZA/

En Champagne Berrichonne, de nouvelles éclosions ont été observées ces derniers jours et dans certaines parcelles les premières larves migrent vers les coeurs.

En fonction du nombre de pieds attaqués et du peuplement de la culture, en sachant qu'un pied de colza peut être détruit par une seule larve, il convient donc dès maintenant d'apprécier les risques pour les cultures et d'intervenir si nécessaire avec du FENTHION (Leybacid) à la dose de 750 grammes de matière active par hectare ou encore un OLEOPARATHION à raison de 360 grammes de matière active pa hectare.

GROSSE ALTISE

Les indications contenues dans le précédent bulletin demeurent valables. Des interventions sont parfois nécessaires pour les cultures semées précocement dans le Sud du département du Cher (région de Vesdun), dans le département de l'Indre, en Beauce de Loir-et-Cher et dans la région d'Orléans(45).

LES TRAITEMENTS D'HIVER DE LA VIGNE ET LES MESURES PROPHYLACTIQUES /VIGNES/

De nombreux ennemis de la vigne tels que l'ESCA, l'EXCORIOSE, l'ANTHRACNOSE, l'ERINOSE, l'ACARIOSE et les COCHENILLES peuvent être combattus par des traitements d'hiver.

L'ESCA

Pour de multiples raisons : coût du traitement, taille plus rapide confiée parfois à une main d'oeuvre moins qualifiée ..... L'ESCA ou apoplexie de la vigne est une MALADIE EN RECRUDESCENCE. Elle peut entraîner à terme le dépérissement de la plante et l'attention des viticulteurs doit être à nouveau attirée sur cette maladie qui est favorisée par des périodes humides.

La maladie peut prendre deux formes :

- UNE FORME LENTE, qui est la plus fréquente dans notre région mais les

P 380

symptômes n'en sont pas toujours caractéristiques. Un seul bras du cep peut être atteint, les pousses sont peu vigoureuses, rabougries et plus ou moins chlorotiques ; plus tardivement des taches apparaissent sur les feuilles : elles sont grandes et isolées, brunes ou rouges et localisées entre les nervures. Des nécroses peuvent être visibles sur le bord du limbe et les souches atteintes dépérissent lentement.

- UNE FORME BRUTALE, plus rare : des bouchons gommeux ou thylles se forment dans les vaisseaux conducteurs entraînant un flétrissement brutal de la plante et une mort rapide.

Pour lutter contre cette maladie, seuls des traitements d'hiver sont efficaces : ils doivent être effectués au moins dix jours après la taille et deux à trois semaines avant le début du gonflement (stade A) avec une solution d'ARSENITE DE SOUDE à la dose voulue pour qu'il y ait 1250 g d'ARSENIC par hectolitre (PYRALESCA DOUBLE, PYRARSENE CONCENTRE, PRODALUMNOL DOUBLE) soit 2,5 litres de produit commercial par hectolitre.

La pulvérisation doit être abondante, appliquée pas trop tôt après la taille et pas trop tard pour éviter les brûlures, en utilisant un pulvérisateur à dos équipé d'une lance munie d'un interrupteur et d'un jet à cône étroit. L'ARSENITE DE SOUDE est un produit très toxique pour l'homme et les animaux et doit donc être manipulé avec beaucoup de précautions en utilisant des gants et un masque.

Ce traitement doit être complété par l'élimination des foyers d'infection en arrachant et en brûlant les souches mortes, en évitant éventuellement les grosses plaies de taille qui peuvent être une porte d'entrée pour le champignon. L'opération, pour avoir de bons résultats, doit être renouvelée deux à trois ans de suite.

L'EXCORIOSE

L'EXCORIOSE est une autre maladie cryptogamique qui affaiblit la plante, pouvant ainsi compromettre la longévité d'une vigne. Les rameaux atteints blanchissent et se ponctuent de noir, des nécroses apparaissent à leur insertion sur la souche. Les pousses se rabougrissent et de nombreux bourgeons avortent. Cette maladie est favorisée par les printemps humides, d'où sa recrudescence.

Pour lutter contre cette maladie, deux époques d'intervention sont possibles : l'hiver et le printemps.

LES TRAITEMENTS D'HIVER sont vivement conseillés dans tous les cas où les vignes sont fortement contaminées. Ils doivent être réalisés de préférence en début d'hiver, deux semaines après la taille en mouillant bien la base des sarments.

Les essais effectués ces dernières années ont montré l'efficacité des traitements effectués pendant le repos de la végétation avec de L'ARSENITE DE SOUDE à la dose voulue pour avoir 625 grammes d'ARSENIC par hectolitre d'eau. Les colorants nitrés (600 g/hl), les huiles jaunes (1,5 à 2 litres d'huile réelle + 100 à 150 g de DNOC par hectolitre) ont une certaine efficacité.

La pulvérisation doit être abondante, faite avec soin à l'aide d'appareils à lance ; les pulvérisateurs à grand travail et à jet porté et surtout pneumatique sont mal adaptés à ces traitements. L'efficacité du traitement n'est pas totale mais il limite fortement les risques de contamination au printemps.

LES TRAITEMENTS DE PRINTEMPS sont complémentaires des traitements d'hiver dans les parcelles fortement contaminées. Dans les vignes faiblement contaminées la lutte peut se limiter à ces seuls traitements mais leur efficacité étant étroitement liée aux conditions climatiques du printemps est plus aléatoire.

L'EUTYPIOSE

Une autre maladie, L'EUTYPIOSE ou "RONCET" peut être à l'origine du dépérissement de certaines parcelles de vigne. Identifiée en 1957 sur abricotiers en Suisse puis en 1977 sur vignes dans le même pays et en France, L'EUTYPIA ARMENIACAE a été isolée dans quelques vignes des départements d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher en 1978. En 1979, sa présence a été confirmée dans les vallées du Cher, de l'Indre et dans les régions de Cheverny, de Oisly et de Vouvray. Elle est très vraisemblablement à l'origine de certains dépérissements notés dans le Sancerrois.

Cette maladie, présente dans notre région depuis plusieurs années, est à l'origine d'un "court noué" de la vigne. Les souches malades présentent des feuilles chlorotiques, enroulées, déformées, déchiquetées et possédant des nécroses marginales ; ces feuilles peuvent se dessécher et tomber. Une coulure et un dessèchement des grappes peuvent également être observés après la floraison. Les deux bras du cep n'extériorisent pas toujours la maladie et fréquemment la mort d'une corne intervient avant celle de l'ensemble de la souche l'année suivante. Ces symptômes peuvent être confondus avec ceux de la virose duCOURT NOUE, de l'EXCORIOSE ou encore de L'ESCA forme lente ; les tissus nécrosés au niveau de la souche sont cependant durs et présentent une coloration brun-violacé. Un isolement du champignon, en laboratoire, est le seul moyen de déterminer avec exactitude l'origine de la maladie.

L'EUTYPIOSE se développe à partir de plaies de taille importantes notamment à la suite d'une modification de la taille ; elle est favorisée par les années humides. Les dégâts prennent de l'importance lorsque les souches ont 15 à 20 ans mais le champignon a pu être isolé sur des vignes de 6 ans. La maladie a été notée sur les principaux cépages de notre région : Cabernet franc, Carbernet Sauvignon, Gamay, Sauvignon et Chenin.

En présence des symptômes précédemment décrits et pour limiter l'extension de la maladie, il convient avant tout d'éviter les tailles trop importantes, précoces et par temps humide, de préférer les tailles tardives par temps sec et calme et d'éliminer les cornes et les souches mortes en les brûlant car elles favorisent la dissémination du champignon. Aucune méthode de lutte chimique n'est actuellement au point pour combattre cette maladie.

L'ANTHRACNOSE

Cette maladie est favorisée par les printemps humides. Elle se manifeste :
- sur les feuilles par de petites taches anguleuses, noires violacées, de 2 à 5 mm qui finissent par se dessécher et tomber en laissant un trou irrégulier ;

- sur les parties jeunes des rameaux par des taches allongées, creusées, grises au centre, cernées de noir ;
- sur les grappes par la dessiccation totale des grappes jeunes ou l'apparition de taches analogues à celles des rameaux sur des grappes plus âgées.

On peut combattre cette maladie en hiver en effectuant un traitement après la taille avec une solution contenant 30 à 35 kg de Sulfate de fer et deux litres d'Acide sulfurique pour 100 litres d'eau. Toutefois, cette formule ne peut pas être utilisée sur des vignes conduites sur fil de fer.

L'ERINOSE ET L'ACARIOSE

Ces deux affections sont causées par deux minuscules acariens invisibles à l'oeil nu. Elles se rencontrent assez fréquemment dans de nombreux vignobles de la région CENTRE. Les dégâts sont d'autant plus graves que les conditions climatiques du printemps sont défavorables à la végétation.

P381

Les symptômes de L'ERINOSE sont caractéristiques. Les piqûres nutriciales du ravageur provoquent des boursouflures à la face supérieure des feuilles tandis que la face inférieure se recouvre d'un feutrage blanc ou parfois rosé très épais qui ne peut pas être confondu avec celui formé par le Mildiou. Lorsque les attaques sont précoces, peu après le débourrement, elles peuventprovoquer un avortement des grappes et un arrêt du développement des pousses.

Les dégâts de L'ACARIOSE sont plus difficiles à identifier. C'est peu après le départ de lavégétation que les symptômes sont les plus visibles. Les feuilles attaquées sont plus ou moins gaufrées, duveteuses. Les nervures sont apparentes, la croissance des bourgeons semble arrêtée, les entre-noeuds restent courts. Dans les cas graves, les pousses peuvent se dessécher et disparaître. Elles sont alors remplacées par de nouvelles pousses issues de bourgeons secondaires. Les souches présentent alors un aspect buissonnant caractéristique.

Les deux affections peuvent être combattues à la fin de l'hiver, deux à trois semaines avant le gonflement des bourgeons, par l'application des spécialités commerciales contenant en association des huiles anthracéniques et des colorants nitrés (1350 g d'huile + 300 g de DNOC par hectolitre) (Véraline 3, Seppic Vigne) ou encore de L'ENDOSULFAN sous forme huileuse à raison de 60 g de matière active par hectolitre et jusqu'au stade bourgeon éclaté (pointe verte) soit 0,17 à 0,85 litres par hectolitre d'un produit commercial (Thiodan, Thiodane, Endophène, Insectophène, Agrophyte ou Ekadrine FR).

LES COCHENILLES

Ces ravageurs se rencontrent rarement dans la région CENTRE. Ils provoquent l'apparition de la fumagine sur les sarments. Pourles combattre, on peut utiliser un des produits suivants :

- ARSENITE DE SOUDE : 625 g d'ARSENIC par hectolitre,
- COLORANTS NITRES (DNOC) : 600 gpar hectolitre,
- DINOTERBE (Sel d'Ammonium) : 600 g par hectolitre,
- HUILES JAUNES, OLEOMALATHION, OLEOPARATHIONS, aux doses homologuées pour le traitement d'hiver des arbres fruitiers.

/ REMARQUE /

Ces traitements doivent être effectués avant le débourrement. Les huiles jaunes et l'oléomalathion ainsi que les oléparathions sont contre-indiqués sur Gamay qui est sensible aux huiles blanches.

L'ARSENITE DE SOUDE à raison de 625 grammes de matière active par hectolitre permet également la destruction des chenilles hivernantes de pyrale.

Pour le Chef de la Circonscription Phytosanitaire "CENTRE",
l'Ingénieur d'Agronomie, Adjoint au Chef de la Circonscription,

Pierre DUFFAUD